

Présidence : représentant du Ministère du travail

Représentants des employeurs

- UNGE (présente)
- FENIGS (Présente)
- UNTEC(Présente)

Représentants des salariés

- BATI-MAT TP-CFTC (Présent)
- SYNATPAU-CFDT (Présent)

PROJET DE RELEVÉ DES DÉCISIONS COMMISSION MIXTE PARITAIRE

APPROUVE

DU MERCREDI 6 DÉCEMBRE 2023

9h30-17h

100 % Présentiel

TABLE DES MATIÈRES

I.	APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR :.....	2
II.	APPROBATION DU RELEVÉ DES DÉCISIONS DE LA CMP DU 8 NOVEMBRE 2023 (HAR).....	2
III.	NEGOCIATION SALAIRES (HAR)	2
IV.	NEGOCIATION SUR L'ACCORD SUBROGATION (HAR)	3
V.	NEGOCIATION SUR L'AVENIR DE LA BRANCHE DES MÉTIERS DU GEOMETRES (HAR).....	3
VI.	PROJET D'ACCORD TOILETTAGE PREVOYANCE SANTÉ GEOMETRE PROPOSÉ PAR L'UNGE (HAR).....	4
VII.	QUESTIONS DIVERSES.....	4

I. Approbation de l'ordre du jour :

Le SYNATPAU demande que le point IV de l'ordre du jour soit modifié ainsi : Signature de l'accord de subrogation en lieu et place de « Négociation sur l'accord de subrogation » pour répondre à la demande de la CFTC de ne pas modifier ledit accord de subrogation qui est qualifié de parfait.

L'ordre du jour est approuvé.

II. Approbation du relevé des décisions de la CMP du 8 novembre 2023 (HAR)

DECISION

Le relevé des décisions est approuvé à l'unanimité.

III. Négociation salaires (HAR)

POSITION

L'UNGE rappelle que le comité directeur se réunira le 15.12.2023 et que les positions ont été données en CMP de novembre 2023.

FENIGS : Reste sur l'échelon 1 actualisé au 1^{er} janvier 2024 sur la base du smic revalorisé de 1,7 % au 1^{er} janvier 2024. 70 euros de forfait pour les autres niveaux.

UNTEC : Prévision augmentation du smic 1,7 % et une augmentation du plafond de la sécurité sociale de 5,4 %. Négociation de 2,5 % sur l'ensemble des postes sauf les cadres – Niveau A1 à F : 2,5%- Niveau G : PMSS- H et I à 2 %. (Grille nationale)

Prévision augmentation du smic 1,7 % et une augmentation du plafond de la sécurité sociale de 5,4 %. Négociation de 2,5 % sur l'ensemble des postes sauf les cadres – Niveau A1 à F : 2,5%- Niveau G - H et I à 2 %. (Grille Ile de France).

Le SYNATPAU prends note des positions indiquées et propose une augmentation de salaire sur 3 ans pour palier les difficultés juridiques qui pourraient entraîner un gel des accords.

La CFTC demande une augmentation du niveau 1 au-dessus du Smic à venir et une augmentation de l'ensemble de la grille de 90 euros.

DECISION

La CMP prend note des positions des organisations. La négociation se poursuivra en vue d'une signature en janvier 2024. L'UNGE apportera une proposition d'accord qui sera envoyée aux membres de la CMP avant la CMP du mois de janvier 2024. L'UNTEC fournira à l'UNGE le tableau des niveaux de salaire des économistes revalorisé en vue de la rédaction de la proposition d'accord.

IV. Négociation sur l'accord subrogation (HAR)

POSITION

Suite à la modification de l'ordre du jour à la demande du SYNATPAU, le point devient : Ouverture à la signature.

Le SYNATPAU demande l'ouverture à la signature de l'accord en l'état.

Le SYNATPAU ne signera pas cet accord, le jugeant destructeur pour les droits prévoyance des salariés.

Le SYNATPAU s'était engagé à mettre l'avenant en forme pour être insérable dans la CCN et soumis à l'extension. La CFTC ayant annoncé lors de la réunion du 30/11/2023 à l'APGTP que le SYNATPAU n'avait pas à se mêler des accords CFTC (pourtant représentatifs au sein de la CMP). Le SYNATPAU a laissé l'accord en l'état pour répondre à la demande des organisation syndicales de salariés majoritaires.

L'UNGE ne signera pas cet accord et le cas échéant s'y opposera compte tenu de ses nombreuses imperfections juridiques.

FENIGS ne signera pas cet accord compte tenu des discussions non abouties.

UNTEC ne signera pas cet accord compte tenu des discussions non abouties, et des nombreuses imperfections juridiques et conventionnelles.

CFTC se positionne toujours en négociation et proposera un accord complété des points juridiques et conventionnels qui demeurent à finaliser pour la CMP du mois de janvier 2024.

DECISION

La CFTC transmettra 8 jours avant la CMP de janvier 2024 l'accord complété.

V. Négociation sur l'avenir de la branche des métiers du géomètres (HAR)

POSITION

Suspension de séance demandée par le collège patronal.

DECISION

Le collège patronal se réunira prochainement pour une réunion Inter OP et définir la politique à tenir suite au courrier adressé par l'avocate de la CFTC à l'administrateur de l'APGTP.

Le SYNATPAU est dans l'attente de la note juridique du conseil paritaire de l'APGTP pour évaluer la situation suite à la note de la CFTC.

VI. Projet d'accord toilettage prévoyance santé géomètre proposé par l'UNGE (HAR)

POSITION

La proposition de l'UNGE travaillée en CPGRP le 15.11.2023, n'est pas suffisamment aboutie pour être présentée aux partenaires sociaux.

DECISION

Reporté à une prochaine CMP.

VII. Questions diverses

Information sur le FIPU – Information du président de la CMP :

Joint au relevé des décisions une fiche explicative sur le dispositif FIPU qui a suscité des négociations mais aussi des questions dans les branches professionnelles.

Un webinaires sera organisé le 12 décembre 2023 à 12h30 à destination des branches professionnelles et des personnes intéressées.

Vous trouverez ci-dessous le lien actif pour s'inscrire et participer au webinaire organisé le 12 décembre :

Mardi 12 décembre | Présentation du fonds d'investissement dans la prévention de l'usure professionnelle (FIPU)
- Ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion (travail-emploi.gouv.fr)

Mardi 12 décembre | Présentation du fonds d'investissement dans la prévention de l'usure professionnelle (FIPU)
- Ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion (travail-emploi.gouv.fr)

Lien vers le Q/R de la DGT :

Prévention de l'usure professionnelle | Entrée en vigueur de la loi de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 et création du fonds d'investissement dans la prévention de l'usure professionnelle - Ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion (travail-emploi.gouv.fr)

La prochaine commission se tiendra en **présentiel** dans les locaux de l'APGTP 54 Bld Richard Lenoir 75011 PARIS.

Mercredi 10 janvier 2024 de 9h30 à 17h

1. Approbation de l'ordre du jour **(HAR)**
2. Approbation du relevé des décisions de la CMP du 6 décembre 2023 **(HAR)**
3. Négociation et ouverture à la signature de l'accord salaires **(HAR)**
4. Négociation et ouverture à la signature de l'accord subrogation. **(HAR)**
5. Point sur l'avenir des branches des métiers du géomètres et des économistes **(HAR)**
6. Projet d'accord CQP **(HAR)**
7. Questions diverses. **(HAR)**

Rappel du calendrier des commissions 2024

10/01/2024
07/02/2024
06/03/2024
10/04/2024
15/05/2024
12/06/2024
11/09/2024
09/10/2024
06/11/2024
11/12/2024